

**AVIS CONCERNANT LA SCOLARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT
EN VUE DE L'INSCRIPTION EN CLASSE ATS-BIO**

Le candidat transmet le présent document¹ à l'établissement d'enseignement supérieur court du cursus suivi actuellement pour complétude des avis.

L'établissement retourne au candidat le document complété et scanné pour versement dans le dossier d'inscription dématérialisé qui doit être transmis avant le 21 mai 2022 (délai de rigueur).

NOM du candidat :

Prénom du candidat :

Cursus suivi dans l'enseignement supérieur court :

Etablissement actuel :

RESULTATS DE LA SCOLARITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT :

	Nombre d'élèves	Classement	Moyenne de la classe
Position dans la classe actuelle (1 ^{er} semestre)			
Positionnement dans la classe de 1 ^{ère} année			

AVIS :

- **Avis du conseil des professeurs pour la poursuite d'études en classe préparatoire ATS-BIO ouvrant aux concours vétérinaire et ingénieur (à remplir par le professeur coordonnateur de la formation du cycle supérieur court, signature et cachet de l'établissement obligatoires) :**

Défavorable Sans opposition Favorable Très favorable

- **Avis circonstancié du chef d'établissement d'origine, pouvant éclairer la commission nationale d'admission :**

Fait le :

Nom et cachet du chef d'établissement :

¹ Pour les candidats en IUT, le document type « poursuite d'étude » peut se substituer au présent document